

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025

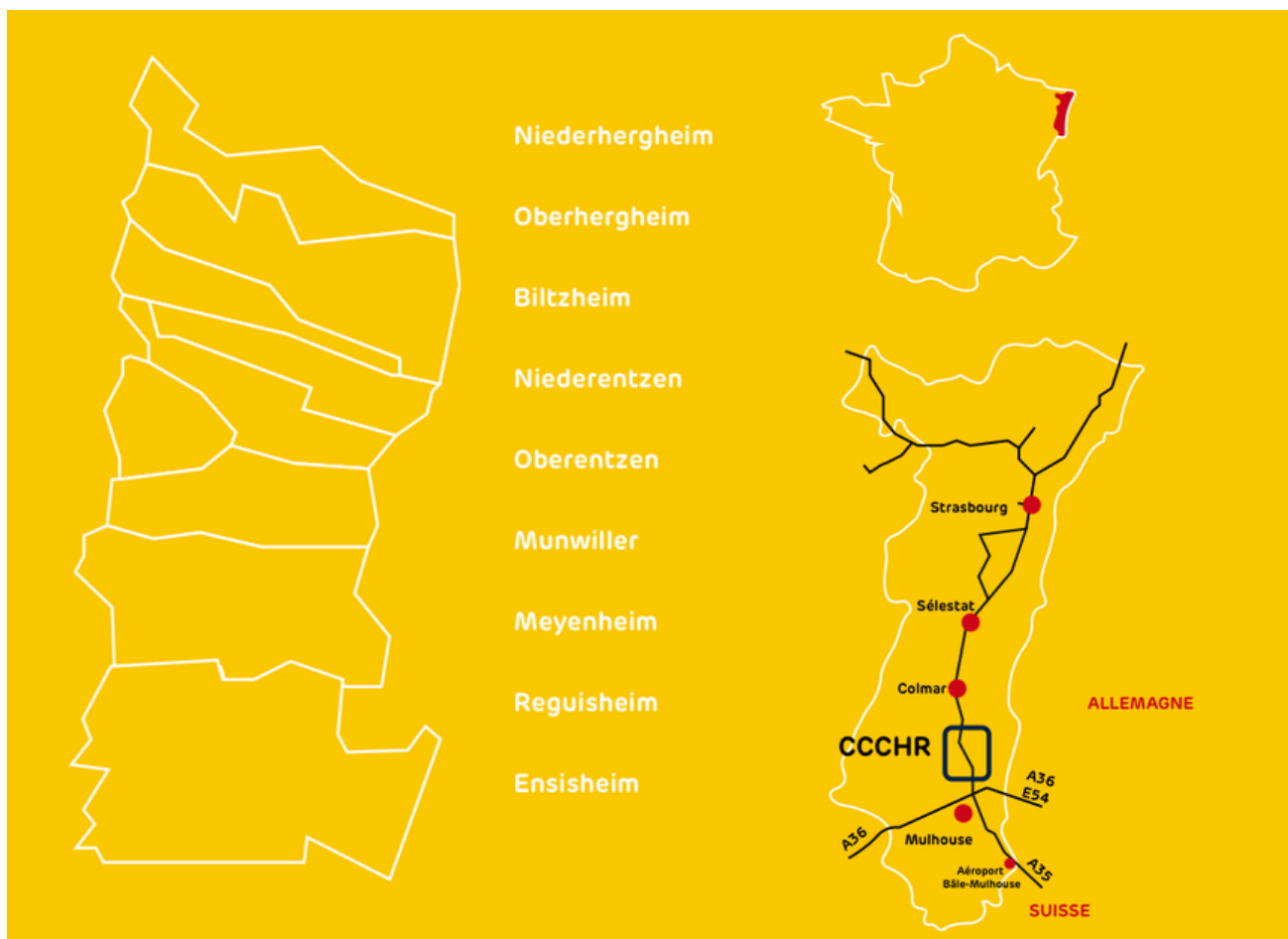


SOMMAIRE

1. FICHE SIGNALÉTIQUE	3
2. FONCTIONNEMENT DU CENTRE HAUT-RHIN	4
2.1. Compétences	4
2.2 L'organisation politique	8
2.3 Ressources humaines	9
3. ACTIONS 2025	10
3.1 Déclaration de projet PLUi	10
3.2 Aménagement de la tranche 3 du PAPA	11
3.3 Avis donnés par le Centre Haut-Rhin	12
3.4 Développement économique	12
3.5 Mobilité	15
3.6 Développement d'un espace résidentiel attractif	17
3.7 Actions culturelles et sportives	23
3.8 Tourisme	24
4. LA GESTION FINANCIÈRE DU CENTRE HAUT-RHIN 2025	25

1. Fiche signalétique

Date de création : 1^{er} janvier 2003



Situation :

Canton d'Ensisheim (Haut-Rhin)
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Site internet www.ccchr.fr

Chiffres clés :

- 9 communes
- 16 348 habitants (INSEE - population légale 2022 applicable au 1^{er} janvier 2024)
- 195 km²

2. Fonctionnement du Centre Haut-Rhin

2.1. Compétences

Les statuts du Centre Haut-Rhin ont été révisés et approuvés le 8 février 2022, puis arrêtés par le Préfet le 25 avril 2022. Cela a permis une mise à jour importante au regard des évolutions législatives, tout en adaptant les actions du Centre Haut-Rhin notamment en matière de mobilité douce, les élus communautaires ayant adopté un schéma directeur sur le sujet le 8 décembre 2022. Les compétences se répartissent désormais comme suit :

2.1.1 Les compétences obligatoires

1 - L'aménagement de l'espace

- Participation au « Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon » ;
- Adhésion en tant que représentante des communes membres au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand-Ballon ;
- Elaboration, modification, révision, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme et de tous les documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales ;
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

2 - Le développement économique et touristique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

A ce titre, sont considérées comme zones d'activités sur le territoire, toutes surfaces faisant l'objet d'un développement économique coordonné actuel ou futur, inscrites comme tel dans les documents d'urbanisme, regroupant plusieurs établissements ou entreprises présentant une cohérence d'ensemble.

Sont notamment considérées comme zones d'activités les zones suivantes :

- parc d'activités de la Plaine d'Alsace (zone d'activités d'intérêt départemental) situé à Ensisheim et Régisheim ;
- zones d'activités de Niederhergheim Est et Ouest ;
- zone d'activités d'Oberhergheim ;
- zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim ;
- l'Anneau du Rhin à Biltzheim et Niederentzen ;
- zone d'activités commerciales et de services à Niederentzen ;
- parc d'activités de l'III à Régisheim ;
- zone d'activités de la Forêt à Régisheim ;
- zone de l'Oberhardt à Régisheim ;
- zones d'activités la Passerelle 1 et 2 à Ensisheim ;
- pôle d'activités III-Thur à Ensisheim.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

3 - L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4 - La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5 - La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) comprenant les missions suivantes, énumérées, à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement y compris par adhésion à un ou des syndicats pour l'exercice de cette compétence

2.1.2 Les compétences optionnelles

1 - La protection et la mise en valeur de l'environnement

- La protection du milieu naturel : revêt un caractère communautaire toute étude et intervention consécutive à l'étude visant à pérenniser un cadre de vie de qualité et se rapportant à la protection des milieux aquatiques, la protection des vergers, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), la mise en valeur du potentiel naturel de l'III ;
- toute action visant à améliorer l'environnement, développement et participation aux actions de sensibilisation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté ;
- le soutien aux actions en matière de maîtrise d'énergie : participation financière aux actions en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

2 - La politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et les actions qui peuvent en découler. Le Centre Haut-Rhin initie, mène et accompagne toutes actions visant à mettre en œuvre le PLH qui se décline en orientations et actions ;
- toute étude globale de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées, hors opérations de construction pouvant être engagées ou réalisées par des bailleurs sociaux ou d'initiatives privées. Les propositions d'attribution des logements sociaux restent de la compétence des communes par l'intermédiaire des commissions d'attribution.

3 - En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Le Centre Haut-Rhin sera chargé d'animer et coordonner les dispositifs locaux de prévention de la délinquance à l'échelle du territoire intercommunal.

4 - Petite enfance, Enfance et Jeunesse

- Petite enfance : création et gestion des multi-accueils, notamment ceux d'Ensisheim et de Niederentzen.
- Enfance et jeunesse : création et gestion des structures périscolaires, extrascolaires et d'accueils de loisirs. Mise en place d'animations et d'actions de prévention.
- RPE (au sens de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles) : création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal.

5 - Action sociale d'intérêt communautaire

Développement et suivi de toutes actions sociales d'intérêt communautaire, comme la mise en place d'une épicerie solidaire intercommunale, entre autres.

6 - Mobilité

Le Centre Haut-Rhin est compétent en matière de mobilité conformément à la loi LOM du 24 décembre 2019, et donc au sens du Titre III du Livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, à l'exclusion du transport scolaire, des services réguliers de transport public et des services à la demande de transport public.

Le Centre Haut-Rhin pourra, à titre d'exemple, être acteur afin de développer sur son territoire :

- des services de mobilité solidaire ;
- des services de mobilités actives.

2.1.3 Les compétences supplémentaires

Le service d'intérêt intercommunal de gestion de la main d'œuvre forestière et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts, et espaces naturels des communes membres, dans le respect des conditions des articles L 761-4-1 et L 722-3 du Code Rural. La Communauté de Communes demandera le remboursement des dépenses à chaque commune utilisatrice du service, sur la base des dépenses totales constatées et selon un échancier à définir.

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des équipements piétons et cyclables, hors agglomération, permettant de relier les communes aux zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales ainsi que toute voirie sise sur l'emprise de ces mêmes ZAE.

Numérique

Le Centre Haut-Rhin est compétent en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques selon les dispositions de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de pouvoir participer au programme porté par la Région Grand Est de déploiement de la fibre optique sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et donc de financer son déploiement à l'échelle intercommunale.

Le Centre Haut-Rhin peut également conduire des études sur tous problèmes se rattachant aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'autres moyens de communication.

Les autres dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT demeurent de compétence communale.

Le domaine scolaire, sportif et culturel :

- les manifestations qui ne sont pas organisées habituellement par les Communes composant la Communauté et/ou qui ont un caractère innovant, qui, par leur importance ou leur rayonnement, drainent la majeure partie des habitants et/ou de la jeunesse de la Communauté et/ou qui, par leur thème, fédèrent les intérêts culturels de l'ensemble des communes ;
- la création de services sportifs, culturels, sociaux et liés à l'environnement et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser leur développement dans la mesure où elles intéressent l'ensemble de la communauté.

Le versement en lieu et place des communes des subventions, aides, participations répétitives

Le versement de subventions et assimilés à d'autres collectivités ou établissements publics pour des opérations qui intéressent la communauté : subventions aux écoles de musique et sociétés de musique, participation conjointe avec une autre collectivité pour des manifestations de grande ampleur, fonds de concours pour études de sécurité en traversée d'agglomération des communes membres, dotation pour travaux d'intérêt communal, participation financière aux associations et organismes de développement d'actions envers les personnes âgées, de développement des relations internationales (CEEJA / Jumelage Région Powiat de Wroclaw).

Le versement d'aides exceptionnelles ou de subventions ponctuelles

Il s'agit d'œuvres spécifiques de bienfaisance ou humanitaires, prises en compte par le Centre Haut-Rhin, en fonction de chaque cas d'espèce et dans le cadre d'un éventuel fond d'intervention culturel et social dans le cadre d'actions de solidarité nationales ou internationales.

La représentation collective des communes

par adhésion de la communauté à tout groupement de collectivités locales et d'établissement publics pour la réalisation d'études et la programmation à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.

Maîtrise d'ouvrage

Le Centre Haut-Rhin peut exercer à la demande d'une commune membre, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage public pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par les articles L.2422-5 à L.2422-11 du code de la commande publique.

Les compétences diverses :

- Création, sur les affaires d'intérêt intercommunal relevant des compétences de la communauté de communes, d'un comité consultatif intercommunal au titre de la citoyenneté participative ;
- Aide aux personnes âgées ;
- Mise en commun d'équipement et de moyen pour travaux d'entretien.

2.2. L'organisation politique

2.2.1 Le Conseil Communautaire

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2025, le nombre total et la répartition des sièges du Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin sont fixés comme suit :

**Biltzheim : 1 - Ensisheim : 14 - Meyenheim : 3 - Munwiller : 1 - Niederentzen : 2 -
Niederhergheim : 2 - Oberentzen : 2 - Oberhergheim : 2 - Réguisheim : 3**

Nombre total de sièges : 30

Par conséquent, le Conseil Communautaire est composé de 30 délégués titulaires.

Biltzheim : Gilbert VONAU (suppléante Elisabeth VONAU)

Ensisheim : Michel HABIG, Carole ELMLINGER, Jean-Pierre BRUYÈRE, Gabrielle COADIC, Gilles FISCHER, Christine MISSLIN, Patrice HEGY, Muriel SCHMITT, Alexandre LEMONNIER, Marie-Josée KLUPS, Jean MISIANO, Brigitte KUHLBURGER, Philippe KREMBEL, Mélanie NUSSBAUM

Meyenheim : Françoise BOOG, Jean-Luc HOLLER, Cécile GUTLEBEN

Munwiller : Philippe MENAUT (suppléante Karine MULLER)

Niederentzen : Stéphanie FARINHA, Denis MUTSCHLER

Niederhergheim : Alain ZEMB, Nathalie MOSER

Oberentzen : René MATHIAS, Bernard BRENDLE

Oberhergheim : Corinne SICK, Philippe LAPP

Réguisheim : Frank PAULUS, Sabine MEYER, Thierry BOEGLIN

2.2.2 Le Bureau

Le **Bureau communautaire**, élu par le Conseil Communautaire, se compose de 10 membres : le Président, 8 Vice-Présidents et un membre du Bureau.

Il débat des orientations stratégiques, des actions et des projets relevant du champ de compétence de la communauté, avant leur présentation en Conseil Communautaire.

2.2.3 Les commissions thématiques

Elles sont composées des délégués communautaires. Elles préparent les dossiers et les projets de la communauté et émettent un avis consultatif.

Ces commissions sont au nombre de 8 à savoir :

- **Commission Petite enfance, enfance et jeunesse**
- **Commission Développement économique et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire**
- **Commission Animation et promotion du territoire** (tourisme, culture et sport)
- **Commission Finances**
- **Commission Travaux réalisés par le Centre Haut-Rhin ou en maîtrise d'ouvrage délégué**
- **Commission Aménagement de l'espace** (suivi du PLUI, suivi du PLUI, SCOT RVGB)
- **Commission Développement durable** (mobilités douces, environnement, PETR, GERPLAN, plan climat territorial)
- **Commission Gestion et valorisation des déchets**

Chiffres clés 2025 :

- 7 réunions du Conseil Communautaire, donnant lieu à l'adoption de 115 délibérations
- 20 réunions du Bureau

2.3. Ressources humaines

Au 1^{er} janvier 2022, le Centre Haut-Rhin et la Ville d'Ensisheim ont décidé d'accentuer leur mutualisation en mettant en place des services communs et entre par convention à durée indéterminée.

Cette mutualisation a vocation à rationaliser et à mettre en commun des services de première importance afin de réduire les coûts en optimisant l'organisation des deux structures et en harmonisant les pratiques.

Les agents relèvent des filières administrative, animation, technique et sportive et remplissent leurs missions sous l'autorité du Directeur Général des Services. Les services, originellement situés au 3^e étage de l'Hôtel de Ville d'Ensisheim, sont à présent répartis sur l'ensemble du bâtiment et dans des sites annexes (Maison Muller...).

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ont également été l'occasion de mettre en place un Comité Social Territorial commun à la Ville d'Ensisheim et au Centre Haut-Rhin. Cette instance consultative et de dialogue social, instituée par la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019, remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en les fusionnant.

Le CST, obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents, est composé de 3 représentants titulaires (+ 3 suppléants) des organes délibérants (2 pour la Ville d'Ensisheim, 1 pour le Centre Haut-Rhin) et de 3 représentants titulaires (+ 3 suppléants) des personnels (2 pour la Ville d'Ensisheim, 1 pour le Centre Haut-Rhin).

Par la suite, 2 avenants à la convention ont été adoptés en 2023 et en 2024, renforçant cette mutualisation. Ainsi, en 2023, le service Tourisme a été créé et la taxe de séjour a été instaurée à compter de 2024 pour autofinancer ce service. En mars 2024, il a également été décidé de mutualiser la direction des services techniques et de renforcer le service avec l'embauche d'un technicien partagé afin de faire face aux projets d'investissements croissants menés par le Centre Haut-Rhin mais aussi la Ville d'Ensisheim.

3. Actions

3.1. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi à Niederhergheim

L'entreprise industrielle Société Liebherr Distribution et Services France SAS, présente sur le ban de Niederhergheim, a souhaité restructurer et étendre son site existant.

Ce projet d'importance pour le territoire, mais également à l'échelle alsacienne, nécessite une superficie de terrain de 7,5ha, en continuité du site industriel existant de l'entreprise. Ce terrain était classé en zone Aa du PLUi et nécessitait un reclassement en zone d'activités UE2I.

Par délibération du 23 mars 2023, le Centre Haut-Rhin a décidé d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal afin de déclarer d'intérêt général le projet de restructuration du site existant et d'extension de l'entreprise industrielle Société Liebherr Distribution et Services France SAS.

L'intérêt général du projet avancé dans le cadre de ce projet était justifié par les éléments suivants :

- Création jusqu'à 350 emplois attendus sur le site à terme ;
- Réindustrialisation favorisée et amélioration de la souveraineté industrielle à travers la relocalisation d'activités à forte valeur ajoutée ;
- Consolidation de cette entreprise dans le département ;
- Amélioration environnementale (mise aux normes énergétiques des bâtiments existants, sécurisation des flux, insertion paysagère du projet, amélioration du confort de vie des employés, gestion alternative des eaux pluviales).

Une procédure commune d'évaluation environnementale portant sur le projet de construction et la mise en compatibilité du PLUi a été mise en place.

La MRAe a rendu son avis le 5 novembre 2024, dans lequel elle soulignait positivement le choix de la procédure, ainsi que la qualité de l'analyse des incidences du projet sur l'environnement. Une concertation avec le public a également été mise en œuvre (délibération du 23 mars 2023) sur la période allant du 06 juin 2023 au 24 janvier 2025. Aucune observation, ni demande d'explications n'ont été émises.

Le projet a également fait l'objet d'un avis favorable avec une recommandation de la CDEPENAF en date du 10 septembre 2024.

Par arrêté du 1^{er} juillet 2025, le préfet du Haut-Rhin a prescrit une enquête publique unique du 28 juillet 2025 au 02 septembre 2025. Cette dernière portait sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire.

Seule l'Association Alsace Nature a émis des observations par courrier en date du 1^{er} septembre 2025, sur le dossier de mise en compatibilité du PLUi.

Le commissaire enquêteur a rendu, le 2 octobre 2025, son rapport d'enquête et des conclusions séparées sur chaque composante de l'enquête publique.

Concernant le dossier de mise en compatibilité du PLUi, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en l'assortissant d'une recommandation portant sur l'inscription dans l'OAP des actions à mener pour le maintien et la mise en valeur des continuités écologiques et des paysages dans l'EPCC constituent une priorité dans le processus d'aménagement de la partie extension de la zone UE2I.

Suite à cela, des modifications ont été apportées au dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité, afin de tenir compte des avis (réunion d'examen conjoint des PPA et MRAE), des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le 4 décembre 2025, le conseil communautaire, après délibération, a déclaré d'intérêt général le projet et a adopté la déclaration de projet relative à cette opération.

Il a également dit que l'adoption de la déclaration de projet emporte approbation de la mise en compatibilité du PLU intercommunal. Cette procédure, longue, complexe et portée par les équipes du Centre Haut-Rhin, a permis à l'entreprise Liebherr de conforter ses investissements en France et notamment sur le site de Niederhergheim.

3.2. Consultation au titre de l'article R.181-18 du code de l'environnement concernant l'aménagement de la tranche 3 du Parc d'activités de la Plaine d'Alsace (PAPA)

Le Centre Haut-Rhin a été amené à donner son avis sur le projet d'aménagement de la tranche 3 du PAPA, au regard des incidences environnementales de celui-ci sur le territoire.

Le PAPA est une opération d'aménagement réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Centre Haut-Rhin.

Pour rappel, le PAPA est une zone économique inscrite au SCOT en tant que zone de type 1, c'est-à-dire d'intérêt départemental et régional.

Au PLUi, la zone visée était inscrite en secteur 1Aue1 sur le territoire de Réguisheim et en secteur UE1 à Ensisheim.

L'aménagement du PAPA a fait l'objet d'une réalisation fractionnée dans le temps via plusieurs tranches d'opérations (tranche 1a autorisée en 2016, tranche 1b autorisée en 2018 et tranche 2 autorisée en 2019).

La tranche 3 prévoit l'aménagement de 19.3ha (19ha sur Réguisheim, 0.3ha sur Ensisheim).

Deux procédures ont été mises en œuvre à savoir deux permis d'aménager et une autorisation environnementale.

Une phase de consultation du public a été organisée par le Préfet du Haut-Rhin et portait sur le projet d'autorisation environnementale et sur les deux demandes de permis d'aménager.

En application de l'article R181-10 du code de l'environnement, le Préfet a saisi le Centre Haut-Rhin pour avis, notamment au regard des incidences environnementales du projet sur son territoire. Le projet de tranche 3 présente de faibles incidences sur l'environnement tant en phase d'aménagement et de construction, qu'une fois réalisé.

Après délibération, le conseil communautaire a émis un avis favorable le 4 décembre 2025.

3.3. Avis donnés par le Centre Haut-Rhin

Avis sur le projet de modification du SRADDET de la Région Grand-Est

Le Centre Haut-Rhin a pris connaissance des évolutions proposées dans le cadre de la modification du SRADDET.

Au regard de l'ensemble des erreurs et des observations non prises en compte d'observations avérées et motivées, les élus ont donné un avis défavorable sous réserve de la prise en compte, avant adoption du SRADDET, des observations formulées dans l'avis susvisé.

Avis sur le plan de mobilité de Colmar Agglomération 2026/2036

Colmar Agglomération a sollicité l'avis du Centre Haut-Rhin concernant son plan de mobilité 2026/2036 en raison de son positionnement limitrophe. Cet avis a été rendu en application de l'article L1214-15 du code des transports.

Document obligatoire pour une telle agglomération, il vise à définir les objectifs et les actions de mobilités en s'appuyant sur un diagnostic territorial.

Le Centre Haut-Rhin a émis un avis favorable par délibération du 25 septembre 2025.

Avis sur le projet d'arrêté de la ZFE de l'agglomération mulhousienne

La loi Climat et Résilience impose la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) à Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Le Centre Haut-Rhin a été sollicité pour émettre un avis au projet d'arrêté de création de la ZFE sur le périmètre de la M2A, conformément aux dispositions de l'article L2213-4-1 du CGCT.

Le conseil communautaire a émis un avis favorable, le 27 mars 2025, sur le projet d'arrêté, l'étude stratégique et le plan d'action de mise en place de cette ZFE.

3.4. Développement économique

3.4.1. Une troisième tranche pour le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace

Les études se sont poursuivies pour l'aménagement de la 3^e tranche du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace, prévue au PLUi et dans divers documents d'urbanisme : 4 lots seront viabilisés sur une surface disponible d'environ 19 hectares.

Après 24 mois d'études, la procédure de demande d'autorisation de permis d'aménager accompagnée, en parallèle, de celle pour l'évaluation environnementale, ont été déposées. Ces procédures devraient aboutir courant de l'année 2026.

Le projet de voirie consiste en la création d'une voie d'accès aux différents lots au gabarit poids-lourds, d'un trottoir partagé vélos-piétons, de 11 stationnements VL et 10 PL, de dispositifs d'évacuation des eaux pluviales à travers des noues végétalisées et bassins d'infiltration. Tous les lots seront raccordés aux réseaux secs et humides. Les travaux pourraient être terminés fin 2026.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet BEREST.

Sur la première tranche du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace, le nouvel entrepôt de la société Driftshop, anciennement Interlogistic Europe, a inauguré ses nouveaux locaux au mois d'octobre.

Cette entreprise, spécialisée dans la vente en ligne de pièces et d'équipements pour le sport automobile, a robotisé sa structure avec 14 machines, pour expédier à ce jour, en moyenne 1 000 colis par jour, dans le monde entier. Elle commercialise auprès des particuliers et des professionnels 200 000 références sur son site Internet parmi lesquelles 10 000 sont livrés à J+1. La société emploie, à ce jour, 25 personnes sur le site d'Ensisheim.



Crédit photo - Driftshop

3.4.2. La poursuite des aménagements et de la gestion des 9 autres zones d'activité

Une opportunité d'acquisition immobilière sur la Zone Industrielle III-Thur à Ensisheim.

Le Centre Haut-Rhin a été averti par la cessation d'activité de l'entreprise KP1, qui occupe une surface de 4,47 hectares sur la ZI III-Thur.

Spécialiste français de la préfabrication pour tous types de bâtiment et référent dans les solutions de planchers et structures avec la fabrication de poutrelles, entrevous, poutres, dalles alvéolées, prémurs, etc., le groupe a vu sa production baisser et a pris la décision de se séparer de son site d'Ensisheim.



Aussi et au regard de l'emplacement de l'entreprise et de l'emprise foncière disponible sur 4,7 hectares, il est apparu pertinent et stratégique pour le Centre Haut-Rhin de reprendre la maîtrise du site. In fine, l'objectif étant de dynamiser cette ancienne zone qui perd de son attractivité.

La vente a ainsi été négociée avec le Président du groupe, au prix de 2 800 000 € avec une vente en l'état. Les frais de démolition et de dépollution, estimés à 600 000 €, sont à la charge du Centre Haut-Rhin.

Les acquisitions foncières de la tranche 2 de la zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim prennent fin.

Le Centre Haut-Rhin a trouvé un accord avec les propriétaires fonciers des deux dernières parcelles de terre situées sur la zone d'extension de la zone d'activités du Grundfeld à Meyenheim. Les signatures des actes de vente pour l'acquisition des 130 ares et 83 centiares devraient intervenir en 2026. Une convention d'occupation précaire sera ensuite proposée à un exploitant.

La tranche 2 se dessine à Oberhergheim pendant que la tranche 1 se finalise.

La tranche 1 accueille sa dernière entreprise avec l'aménagement de Martin Signalisations sur le lot 1. Spécialisée dans le marquage et la signalisation routière dans le Grand-Est, l'entreprise a été créée en 2018 et compte à ce jour 9 salariés.



Credit photo – Martin Signalisations

La construction du bâtiment a débuté au mois de juillet pour un emménagement prévu dans les locaux au mois de janvier 2026. Sur une surface de 550 m², le bâtiment compte 210 m² de bureaux et près de 340 m² d'entrepôt.

Les travaux de la tranche 2 se sont finalisés, comme convenu, à l'été 2025. Après la vente du premier lot destiné au déménagement de la Pharmacie de l'III, le second lot, d'une surface de 25 ares, a été réservé par l'Atelier du Véhicule de Loisirs. Cette société est implantée actuellement, en location, à Cernay. La demande de permis de construire a été déposée au mois de novembre et prévoit l'aménagement d'un atelier destiné à la réparation et l'entretien de camping-car (hors mécanique), ainsi que la distribution de pièces détachées pour plusieurs marques.



*Vue de la parcelle avec Projet côté Sud
CP – Atelier du Véhicule de Loisirs*

La surface de plancher de l'ensemble du bâtiment est de 645 m². La vente du lot devrait s'organiser au printemps 2026

3.4.3. Développer l'emploi, découvrir les métiers, mettre en relation, favoriser la formation, valoriser notre territoire

L'apprentissage et l'orientation au cœur des enjeux



Le Centre Haut-Rhin a souhaité proposer aux élèves de troisième du Collège d'Ensisheim, une découverte des métiers et de l'apprentissage. Aussi, le Centre Haut-Rhin a organisé sa 1^{ère} édition du Forum de l'apprentissage pendant la matinée du mardi 4 mars, au Palais de la Régence et sur la Place de la Régence.

Il a réuni 15 exposants autour de 6 pôles : les métiers de bouche et de la restauration, l'agriculture et les espaces verts, l'industrie, le BTP, les métiers de l'humain ainsi que du numérique.

L'événement s'est avéré positif pour les collégiens et sera renouvelé et amélioré en 2026.

Une troisième édition pleine de succès pour le Forum de l'Emploi-Formation

Le Forum Emploi Formation s'est tenu, pour sa troisième année consécutive, le 16 septembre 2025 à la Salle des 3 Cœurs de Réguisheim, en partenariat avec France Travail, la Mission Locale de Colmar, Cap Emploi ainsi que la Région Grand-Est.

Cette dynamique se renforce au fil des années. L'événement a réuni 84 exposants et a accueilli 638 visiteurs, contre 585 en 2024.

La prochaine édition se déroulera le 15 septembre 2026 et prévoit une nouveauté avec le déploiement du pôle « création d'entreprises » et la programmation d'ateliers.





L'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) porte et développe depuis plusieurs mois un nouveau réseau des entreprises industrielles du Sud Alsace nommé IndustriA. Il est porté par plusieurs industriels locaux (tels que Thyssenkrupp, pour exemple) qui ont acté le déploiement de la marque employeur territoriale « Bien en Alsace ».

Cette nouvelle marque, lancée en avril 2024, est une démarche où les entreprises, les territoires et les partenaires d'Alsace travaillent ensemble pour attirer, fidéliser et faciliter l'épanouissement des talents en Alsace.

En initiant une collaboration étroite entreprise-territoire-partenaires, cette marque permet de travailler en collaboration sur des sujets qui dépassent le seuil même de l'entreprise comme l'attractivité du territoire, l'orientation vers les métiers porteurs, le logement, la mobilité.

A ce jour, une boîte à outils, de nombreux supports de communication et des événements ont d'ores et déjà été mis en place pour faire gagner en visibilité cette nouvelle marque.

L'engagement se concrétise uniquement au travers de la signature de la charte.

3.5. Mobilité

3.5.1. Ensisheim - Projet de jalonnement cyclable

L'objectif est de structurer des liaisons cohérentes entre, notamment :

- le centre-ville et ses équipements (écoles, collège, salles de sport) ;
- le centre-ville et les zones d'activités ;
- les zones d'activités entre elles ;
- le centre-ville et les autres communes.

80 000 € HT ont été fléchés
pour ces équipements

En suivant le schéma directeur piétons/vélos du Centre Haut-Rhin, les itinéraires ont été définis sur un plan avec les élus et transcrits sur le terrain pour le plus grand bonheur des usagers.

3.5.2. Réguisheim - Projet de construction d'une aire de covoiturage

Depuis plusieurs années, un parc de stationnement de 11 places avait été aménagé par le Conseil départemental afin de favoriser le covoiturage le long de l'autoroute. Les comptages effectués démontrent que cet équipement est insuffisant. En effet, plus de 30 véhicules se retrouvent régulièrement en ce lieu en stationnement dit « sauvage ».



Le projet a été confié à une équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par la société URBAMI. Il consiste à réaliser une nouvelle aire de 100 places de stationnement environ, équipée de dispositifs de charge de véhicules électriques, d'un box vélo... Un permis d'aménager a été déposé le 21/11/2025 et les travaux devraient débuter au second semestre 2026.

3.6. Développement d'un espace résidentiel attractif

3.6.1. Les services “petite enfance et enfance” (0 à 11 ans)

Du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 30 juin 2026, les structures d'accueil petite enfance Le Relais petite enfance (et d'assistantes maternelles intercommunal) et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Centre Haut-Rhin sont gérés dans le cadre de contrats de délégation de service public, comme suit :

- les accueils de loisirs sans hébergement d'Ensisheim et de Réguisheim/Meyenheim par l'Association PEP Alsace ;
- les accueils de loisirs sans hébergement de Niederhergheim, d'Oberhergheim, de Biltzheim, de Niederentzen et de Biltzheim par l'association IMAGINE jusqu'en 2023 (avec la résiliation du contrat dues à des difficultés importantes de gestion) et par l'association PEP ALSACE depuis 2024.
- les structures multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen et du Relais Petite enfance par l'Association Enfance pour tous.

1. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les capacités d'accueil ont évolué et ont été mis à jour durant cette année 2025. Pour l'ALSH d'Oberhergheim, la capacité de l'accueil du midi est passée de 49 à 65 places. Notons également que le nouvel ALSH d'Oberentzen a été dénommé “Les Rives de l'III” et celui d'Oberhergheim “l'III aux Enfants”.

	Océades	III Ô Mômes	Cœurs de l'III	Niederhergheim	III aux Enfants	Niederentzen	Les Rives de l'III	TOTAL
Matin	20	0	0	0	20	0	0	40
Midi	90	156	85	65	65	65	60	615
Soir	50	84	45	45	33	33	33	356
Mercredi matin	40	36	20	30	0	20	0	146
Mercredi AM	30	36	20	30	0	20	0	136
Petites vacances	24	24	0	20	0	0	0	68
Grandes vacances	32	0	0	28	0	0	0	60

2. Les crèches

Ce sont actuellement 70 places qui sont proposées sur notre territoire avec les multi-accueils du Centre Haut-Rhin délégués à Enfance pour tous.

La crèche l'Envol à Ensisheim sera remplacée prochainement par une nouvelle crèche située rue de Castroville pour accueillir également 40 enfants, avec possibilité d'augmentation de l'agrément. Le site actuel sera vendu au Domaine du Moulin qui souhaite s'étendre pour améliorer son offre de restauration, de loisirs et d'hôtellerie. Les travaux devraient débuter fin 2026.

La crèche Coquelibulle, quant à elle, sera réhabilitée du fait de désordres structurels d'isolation et de toiture. Les travaux sont prévus pour l'été 2025.

3.5.3. Munwiller - Projet de création de deux passerelles à destination des écoliers avec leurs accès

L'objectif est de sécuriser la traversée du pont sur la RD15.1 rue Principale qui est dangereuse en raison de l'exiguïté des trottoirs. Ainsi, en amont et en aval de la vieille Thur, deux passerelles piétonnes ont été réalisées pour sécuriser cet itinéraire pour le plus grand bonheur des enfants du village et de leurs parents. Le cabinet CAD en assure la maîtrise d'œuvre.



Le Centre Haut-Rhin a ainsi financé l'intégralité des travaux, soit 137.213,00 € HT avec 4.935,50 € de DETR. Les travaux seront achevés en 2026.

3.5.4. Meyenheim - Munwiller - Projet de liaison voie partagée

Une liaison ouverte aux modes doux de circulation fait partie des axes structurants mis en lumière dans le schéma directeur adopté le 8 décembre 2022 par le Centre Haut-Rhin.

Les travaux doivent débuter en 2026, tout en garantissant l'accessibilité aux exploitants agricoles, qui demeurent prioritaires sur cet axe.



Cet aménagement consiste en une reprise du chemin rural sur environ 1700 m, ainsi que par la création d'une passerelle à Meyenheim pour rejoindre facilement et en toute sécurité le centre du village. Le cabinet BEREST en assure la maîtrise d'œuvre. Le coût total des travaux est estimé à 316 300 € HT.

3.5.5. Oberhergheim - Création d'une piste cyclable le long de la RD8 rue de Rouffach



Prévue au schéma directeur piétons vélos du Centre Haut-Rhin, une piste cyclable de 600 m avec éclairage public a été créée afin de relier le village à la zone d'activités.

Le cabinet Urbami en a assuré la maîtrise d'œuvre. Le Centre Haut-Rhin a réalisé cet investissement pour 98 000 € HT.

Le bâtiment actuel situé à Niederentzen qui date de 2007, présente de graves défauts d'étanchéité, de ventilation, de chauffage et d'isolation.

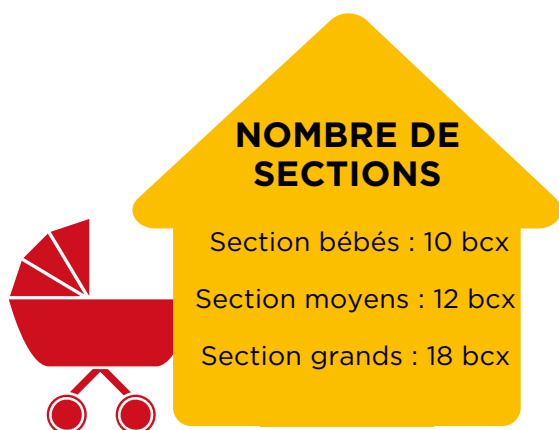
Sa réhabilitation consiste en la dépose des éléments défectueux, la modification de la toiture, le remplacement de la ventilation et du chauffage, l'isolation de l'enveloppe, la révision des menuiseries extérieures, la rénovation du sol, des travaux d'assainissement de cloisons, le remplacement du faux plafond, la rénovation de l'électricité, la mise en peinture et la pose de panneaux solaires photovoltaïques.



Le projet architectural est adopté et les travaux auront lieu en 2026.

Le cabinet d'architecture Tribble-Beckle et son équipe est chargé de la maîtrise d'œuvre.

Crèche L'ENVOL à Ensisheim



Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 225 jours.

HORAIRES



Du lundi au vendredi
de 7h15 à 18h30

Taux d'occupation 2025 : 61,72 % (pour
mémoire 2024 : 65,9%)

Crèche COQUELIBULLE à Niederentzen



Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 226 jours.

HORAIRES



Du lundi au vendredi
de 7h15 à 18h30

Taux d'occupation 2025 : 76,16 % (pour
mémoire 2024 : 77,01%)



En 2024, le Centre Haut-Rhin réserve **20 places auprès de la crèche Les Petits Chaperons Rouges** ouverte rue du Château à Ensisheim. En effet, la Communauté de Communes souhaite augmenter et diversifier son offre au vu du fort besoin existant. Au total, la capacité d'accueil est de 36 berceaux : aux 20 places occupées par les enfants des habitants du Centre Haut-Rhin se rajoutent 16 places dédiées notamment aux entreprises locales (avec la proximité du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace).

3. Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE), qui était avant le Relais Assistantes Maternelles (RAM), est situé physiquement dans les locaux du multi-accueil L'Envol à Ensisheim.

Sa mission est double :

- Informer les familles sur les différents modes de garde ; à ce titre, le RPE centralise le traitement des demandes d'accueil sur les multi-accueils l'Envol et Coquelibulle ;
- Soutenir les assistantes maternelles par du conseil professionnel et par l'organisation d'évènements et de rencontres.

Voici les chiffres relatifs aux assistantes maternelles en décembre 2025 :

- Nombre d'Assistantes Maternelles agréées recensées 76
- Nombre d'Assistantes en activité 67
- Nombre de places proposées 385 places

LE MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS 2025 DU PAR LE CENTRE HAUT-RHIN AUX GESTIONNAIRES S'EST ELEVE A 1.850.101,87 € TTC, HORS SUBVENTION CAF

4. Les accueils collectifs pour mineurs (ACM)

Deux associations organisent et gèrent des accueils collectifs de mineurs (ACM), qui sont communément appelés « centres aérés ». Il s'agit de l'association PEP Alsace à Ensisheim d'une part (depuis 2024 suite à la dissolution de l'ancienne association Anim'Eté) et d'autre part, de l'association Rex'anim à Réguisheim (depuis 2013).

Le Centre Haut-Rhin soutient Rex'Anim, implantée sur le territoire, par une subvention annuelle de fonctionnement, calculée sur la base de 1,10 €/enfant par jour de présence, plafonnée à 4.000 € l'an, avec 1.226,50 €.



5. La convention territoriale globale (CTG) 2022-2025

Succédant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée le 9 décembre 2022 entre le Centre Haut-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin pour la période allant de 2002 à 2025. Cette convention contribue à élaborer et à mettre en place un projet social de territoire. Les questions d'enfance, de petite enfance mais également d'accès aux droits, de lien social, de logement et de handicap sont traitées. Cette signature permet de sanctuariser des financements appelés « bonus territoire » à destination des partenaires du Centre Haut-Rhin.

Suite à l'établissement du diagnostic du territoire, présenté au public, les sept enjeux et axes de développement de la convention territoriale globale sont les suivants :

- Améliorer et favoriser l'accès aux droits des familles ;
- Accompagner et soutenir les parents au sein du territoire ;
- Maintenir et développer l'offre de services de l'accueil du jeune enfant en adéquation avec les besoins des familles du territoire ;
- Développer l'offre de service en direction des enfants en adéquation avec les besoins des familles du territoire ;
- Renforcer l'offre de services à destination du public adolescent sur le territoire ;
- Renforcer et développer le lien social sur le territoire ;
- Assurer et animer la démarche de la convention territoriale globale.

Sur la base de ces sept thématiques, ce n'est pas moins qu'11 fiches actions et 26 objectifs opérationnels qui sont mis en place. Les actions réalisées concernent tout aussi bien des dépenses de fonctionnement que d'investissement.

Une évaluation a été effectuée avec une réunion participative des acteurs du territoire au sujet des 26 objectifs opérationnels : le comité de pilotage a validé 22 actions réalisées, 4 en cours et 2 à venir ou en réflexion. De même, le comité de pilotage a validé les 26 nouveaux objectifs opérationnels ; parmi celui-ci se trouve la poursuite du passage du Bus France Services avec près de 180 personnes accompagnées sur les premiers mois du projet.



3.6.2. Le service jeunesse intercommunal

1. Les mini-stages

Bilan mini stages été

Durant les 8 semaines de vacances d'été, le Centre Haut-Rhin a mis en place 42 mini-stages en collaboration avec les associations locales (Ecole de Musique d'Ensisheim, Football Club Ensisheim, Club des artistes d'Ensisheim, Association de pêche d'Ensisheim, Gymnastique Elisatia 1864, Cyclo club d'Ensisheim, Tansei karaté, Club Echecs Ill-Régence), des prestataires extérieurs locaux (Ecuries d'Alsace, Maison de la Nature du Vieux Canal) et l'animateur Jeunes (multisports, cirque).

593 jeunes de 3 à 16 ans ont participé aux mini-stages sur les 604 places disponibles, soit 98% de remplissage (un pourcentage bien supérieur à celui de l'année précédente).

2. Atelier cirque

Atelier cirque à Niederentzen (public 7-14 ans) :

8 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité durant l'année scolaire. Ils viennent de Biltzheim, Meyenheim, Oberhergheim et Oberentzen.

Atelier cirque à Ensisheim (public 7-14 ans) :

11 inscrits de 6 à 14 ans (garçons et filles) participent à cette activité durant l'année scolaire. Ils viennent d'Ensisheim et Régisheim.

3.6.3. Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil se situe rue des marronniers à Ensisheim. L'aire comporte 13 emplacements, répartis sur 5 édicules. Chaque emplacement dispose d'une douche et d'un WC séparés, d'un abri « cuisine », d'un parking 3 caravanes et d'espaces verts.

Un édifice est situé à l'entrée de l'aire d'accueil comprenant un bureau d'accueil, un local de stockage matériel ainsi que des sanitaires.

C'est l'entreprise VAGO qui dispose du marché de gestion pour la période 2025-2027.



Le taux d'occupation moyen enregistré est de 82% pour l'année 2025.



Le marché de gestion confié à Vago a représenté, pour la collectivité, un coût annuel de 103.000,08 € en 2025 (il y a une hausse par rapport à l'année dernière du fait de la hausse des frais de fluides notamment pour le prestataire).. En contrepartie, elle a bénéficié des recettes issues des participations des usagers, qui se sont acquittés d'un droit de place journalier et des dépenses de consommation d'eau et d'électricité s'élevant à 55.864,89 €.

3.6.4. Maîtrises d'ouvrage déléguée

La Communauté de Communes accompagne sous maîtrise d'ouvrage déléguée les communes dans la mise en œuvre et la concrétisation de leurs programmes d'investissements. Elle assure la passation et l'exécution de marchés publics, préfinance les dépenses et recherche toute aide possible pour la réalisation des projets.

Travaux débutés et/ou finalisés en 2025

Oberentzen Construction d'un groupe scolaire et périscolaire

Pensé dans une démarche de mutualisation entre l'école et le périscolaire, la construction du bâtiment rentre dans le cadre de l'une des priorités du mandat et de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) du Centre Haut-Rhin : l'amélioration de l'offre périscolaire sur le territoire. Si la commune d'Oberentzen prend à sa charge la partie « école » relevant de sa compétence, la Communauté de Communes quant à elle assume la partie « périscolaire » qui est dans ses prérogatives, selon une clé de répartition basée sur les surfaces dédiées.

Le Centre Haut-Rhin est identifié comme étant l'unique porteur de projet.

Le chantier consiste notamment en la construction d'un bâtiment unique de plain-pied permettant d'accueillir notamment deux classes maternelles, deux classes élémentaires et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de 60 places. Certaines salles, comme la salle de motricité ou les sanitaires, sont mutualisées entre le groupe scolaire et le périscolaire.

Les travaux, débutés en décembre 2023, ont été achevés le 31 juillet 2025. Le nouveau bâtiment a été inauguré et appelé « Les Rives de l'Ill ».

L'opération a un coût de 4.715.759,44 € HT, avec des subventions notifiées pour le Centre Haut-Rhin (et ne prenant pas en compte celles pour la commune d'Oberentzen) : 357.780,00 € de dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat 2023, 73.484,15 € de la Région Grand Est, dans le cadre du programme Climaxion - Fonds d'aide à la géothermie, 170.659,00 € du Fonds Attractivité Alsace de la Collectivité Européenne d'Alsace et 56.000,00 € de la CAF du Haut-Rhin issu du fonds d'aide à l'investissement 2023.



Munwiller *Réhabilitation et mise aux normes de la salle communale et de locaux associatifs*

Le programme de réhabilitation de ce bâtiment, qui accueille notamment la mairie, l'école communale et la salle communale, consiste notamment en une mise aux normes d'accessibilité des toilettes (avec en outre la mise en place de nouvelles toilettes), une création d'une pièce de rangement, un agrandissement du local office, une modification de la chaudière gaz (avec le regroupement des chaudières et la centralisation des circuits de chauffe) et une mise en place d'un élévateur pour l'accès à l'étage.

Ce projet vise à une réhabilitation globale de bâtiments publics dans une démarche de sécurisation et de confort, pour le public.

Les travaux ont été débutés en juin 2024 et réceptionnés le 30 mai 2025. Le coût total de l'opération est arrêté à 483.798,88 €, hors subventions perçues par la commune de Munwiller



Niederentzen *Réfection du chemin de la Krutenau, l'impasse du Rail et de la route de Biltzheim*

Le projet de la commune de Niederentzen consiste en la réfection de la voirie du chemin de la Krutenau, l'impasse du Rail et de la route de Biltzheim. Il rentre dans une programmation de voirie plus globale, où serait intégrés à terme des tronçons de la route de Rouffach, c'est-à-dire de la route départementale 18bis.

Cela rentre dans une démarche de renouvellement de voirie et de sécurisation des accès pour les usagers de la routes (conducteurs de véhicules, piétons, cyclistes...).



Initiés en septembre 2025, ces travaux ont fait l'objet d'une réception le 19 décembre 2025. Le montant finalisé du projet est fixé à 238.563,50 € HT, hors subventions perçues directement par la commune de Niederentzen.

Meyenheim *Renouvellement de la conduite d'eau et enfouissement des réseaux secs rue des écoles, rue de l'Eglise et rue de Verdun*

La commune de Meyenheim a pour projet un programme de renouvellement du réseau d'eau et d'enfouissement de réseaux secs. Le programme des travaux porte sur le renouvellement de la conduite d'eau et l'enfouissement des réseaux secs rue des écoles, rue de l'Eglise et rue de Verdun.



Il est à noter que la partie liée aux réseaux secs est effectuée avec une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre la commune de Meyenheim et Territoire Energie Alsace. Débutés en avril 2025, la réception des travaux a été opérée le 27 novembre 2025.

Hors subventions perçues par la commune elle-même, le montant de l'opération au final est de 173.478,93 € HT.

Régisheim *Renouvellement du réseau d'eau potable rue du 5 Février et rue de Gundolsheim*

Ce projet, dans la lignée de travaux rue de la Gare, porte sur le renouvellement et le renforcement de 200 mètres linéaires de canalisation, de deux branchements et d'une reprise d'un poteau d'incendie pour les rues du 5 février et de Gundolsheim. L'objectif est l'amélioration du système de défense incendie de la rive gauche de la commune. La localisation se situe rue de la Gare, avec un départ au pont de l'Ill et une extension à la rue Birr.



Les travaux ont débutés en septembre 2025 et ont été achevés le 3 décembre 2025.

Le coût total de l'opération est de 164.957,00 € TTC.

LE MONTANT PRÉ-FINANCÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE 2025 POUR LES OPÉRATIONS PLACÉES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE S'ÉLÈVE À 5.251.361,39 € TTC.

3.7. Actions culturelles et sportives

1. Journées du patrimoine des 20 et 21 septembre 2025

Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine (JEP) organisées les 20 et 21 septembre 2025, le Centre Haut-Rhin, en partenariat avec ses communes membres, a proposé différentes manifestations et animations, accessibles gratuitement.



C'était l'occasion de découvrir ou redécouvrir en visite libre ou commentée, les monuments, édifices et réserve naturelle qui font notre histoire, notre mémoire commune et le visage de notre territoire. 15 événements ont eu lieu, répartis dans six communes. Le thème à l'ordre du jour était le patrimoine architectural.



Les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées avec succès cette année, réunissant 728 visiteurs venus découvrir et partager la richesse de notre patrimoine. Cette belle fréquentation confirme l'intérêt croissant du public pour ces journées dédiées à la culture et à l'histoire.

2. Les Foulées de l'III

Dans le cadre de sa compétence liée au sport, le Centre Haut-Rhin a organisé le 12 octobre 2025 la 4^e édition des Foulées de l'III en partenariat avec l'entreprise Teamcom. Il s'agit d'une manifestation sportive de course à pied, regroupant un semi-marathon (solo ou en relais) avec un tracé traversant les 9 communes, un 10 km et, nouveauté de cette année, un 5 km « Octobre rose ».



Les départs ont été donnés de Niederhergheim (pour le semi), de Munwiller pour le 10 km et le relais et de Réguisheim pour le 5 km avec une arrivée au Duopôle à Ensisheim. Le relais 5 km était une initiative en soutien à Octobre rose.

3.8. Tourisme

Le prélevement de la taxe de séjour intercommunale a permis de financer intégralement le recrutement en 2025 de 2 agents à temps plein : un poste de chargé de communication tourisme et un poste de chargé de projets tourisme.

Près de 80 000 € de taxe de séjour ont été collectés par les hébergeurs pour cette 2^e année de mise en oeuvre, ce qui est au-dessus des prévisions. En 2025, 51 hébergeurs étaient référencés, représentant 351 lits.

Le service tourisme a rejoint le réseau des acteurs du tourisme alsaciens, notamment en intégrant le LEI (lieu d'échanges d'information) qui est une base de données rassemblant et assurant la promotion des offres touristiques du local jusqu'à l'international. Ce réseau rassemble l'ensemble des Offices de tourisme d'Alsace.

Le Centre Haut-Rhin a également intégré le réseau Tourisme Grand Est.

Localement, des rencontres ont été faites avec les principaux acteurs tant restaurateurs, hébergeurs que ceux proposant des activités et des services présentant un intérêt touristique. Ces rencontres se poursuivront en 2026 pour une meilleure (re)connaissance mutuelle, afin d'accompagner le développement des offres et d'en améliorer la promotion mais aussi d'informer les hébergeurs (plus spécifiquement les particuliers) et de veiller au respect de la perception de la taxe de séjour.

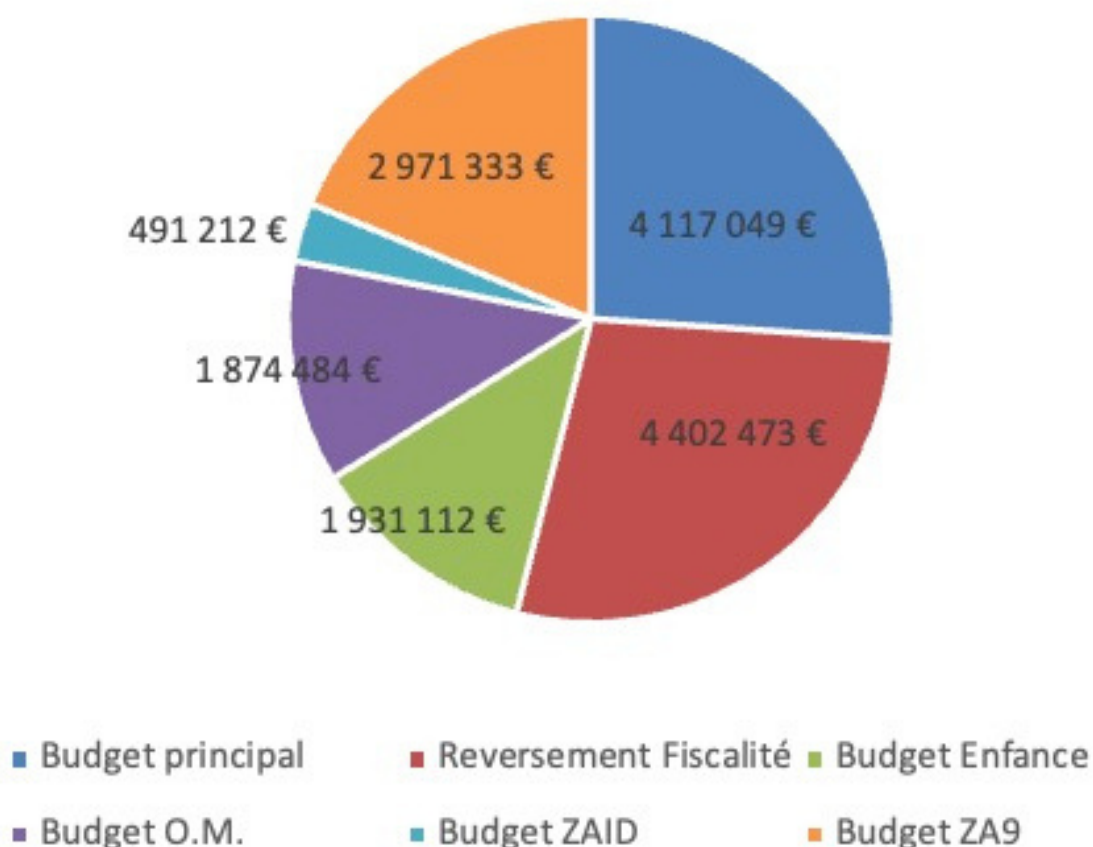
Un diagnostic territorial a été mis en oeuvre par le service tourisme. Il sera complété par des propositions de pistes et d'actions de développement touristique.

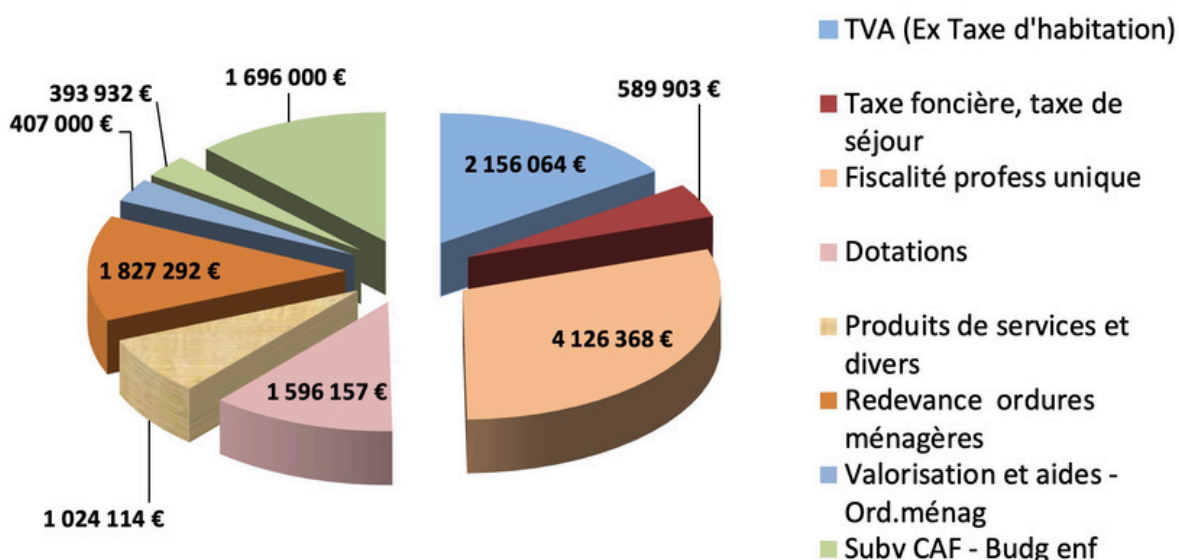
Un travail autour de la communication a été amorcé, notamment au niveau des réseaux sociaux. La mise en valeur du Centre Haut-Rhin s'est appuyée en 2025 sur le patrimoine naturel, bâti et historique existant ainsi que sur quelques manifestations phares, avec la volonté de pouvoir mettre en lumière notre intercommunalité et l'ensemble de nos communes membres.

4. LA GESTION FINANCIÈRE DU CENTRE HAUT-RHIN

CA cinq budgets	Compte administratif 2025	Compte administratif 2024
Total des recettes investissement et fonctionnement	82 859 581 €	76 480 129 €
Total des dépenses investissement et fonctionnement	81 709 707 €	75 297 747 €
EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE	1 149 874 €	1 182 382 €

En 2025, la répartition des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus fait apparaître la part respective que représente nos différentes compétences. Ce graphique fait ressortir la part importante que représente le reversement de la fiscalité professionnelle aux communes, soit 28% de l'ensemble de nos dépenses, témoignant l'esprit de solidarité qui unit nos neuf communes.





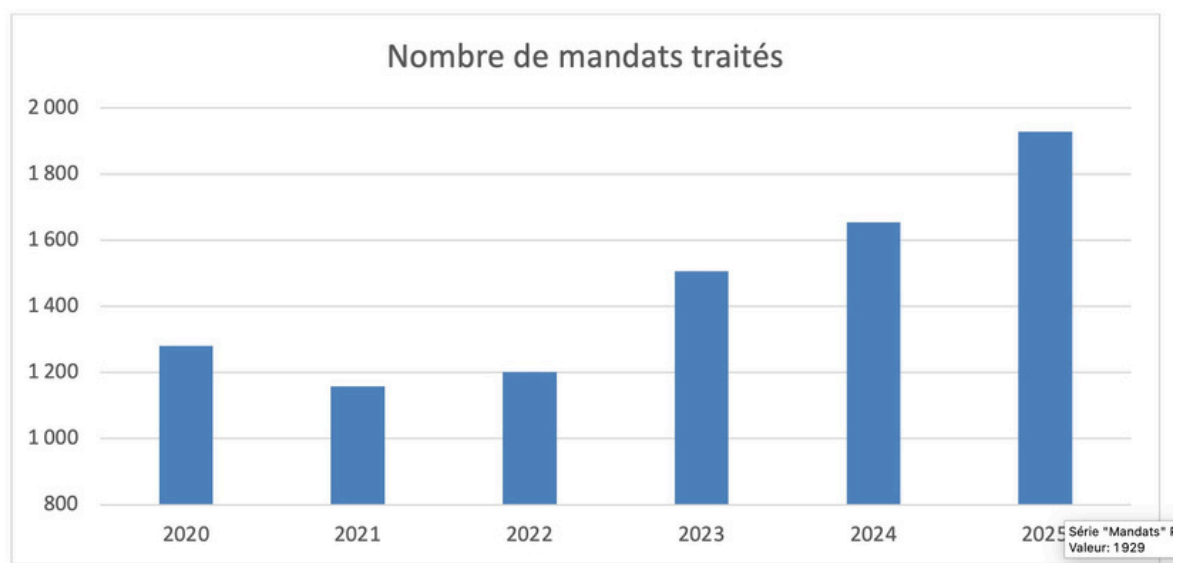
Sur 100€ de recettes perçues par le Centre Haut-Rhin, 30 € environ proviennent de la fiscalité professionnelle, 20 € des taxes foncières et taxe d'habitation, 11 € de l'Etat, 13 € de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, 3 € de la CAF, 3 € de la valorisation de nos déchets et enfin 20 € d'autres produits tarifaires ou divers.

Sur 100 € perçus, les recettes proviennent de :	
Fiscalité professionnelle unique	30 €
Taxe foncière, TVA (ex Taxe d'habitation)	20 €
Dotations de l'État	11 €
Redevance ordures ménagères	13 €
Subvention CAF - Budget enfance	3 €
Valorisation et aides – ordures ménagères	3 €
Recettes diverses	20 €

L'exécution du budget 2025 a donné lieu aux écritures suivantes

Budget principal :	1 060 mandats et 212 titres
Budget ordures ménagères :	332 mandats et 115 titres
Budget enfance jeunesse :	345 mandats et 31 titres
Budgets ZAID ET ZA9 :	192 mandats et 19 titres
Soit un total de	1 929 mandats et 377 titres

Depuis 2020, l'activité s'est considérablement accrue : cela apparaît tout particulièrement à travers l'augmentation de 51% du nombre de mandats traités.





C E N T R E
Haut • Rhin
Communauté de Communes

6, place de l'Église
F-68190 Ensisheim
www.ccchr.fr